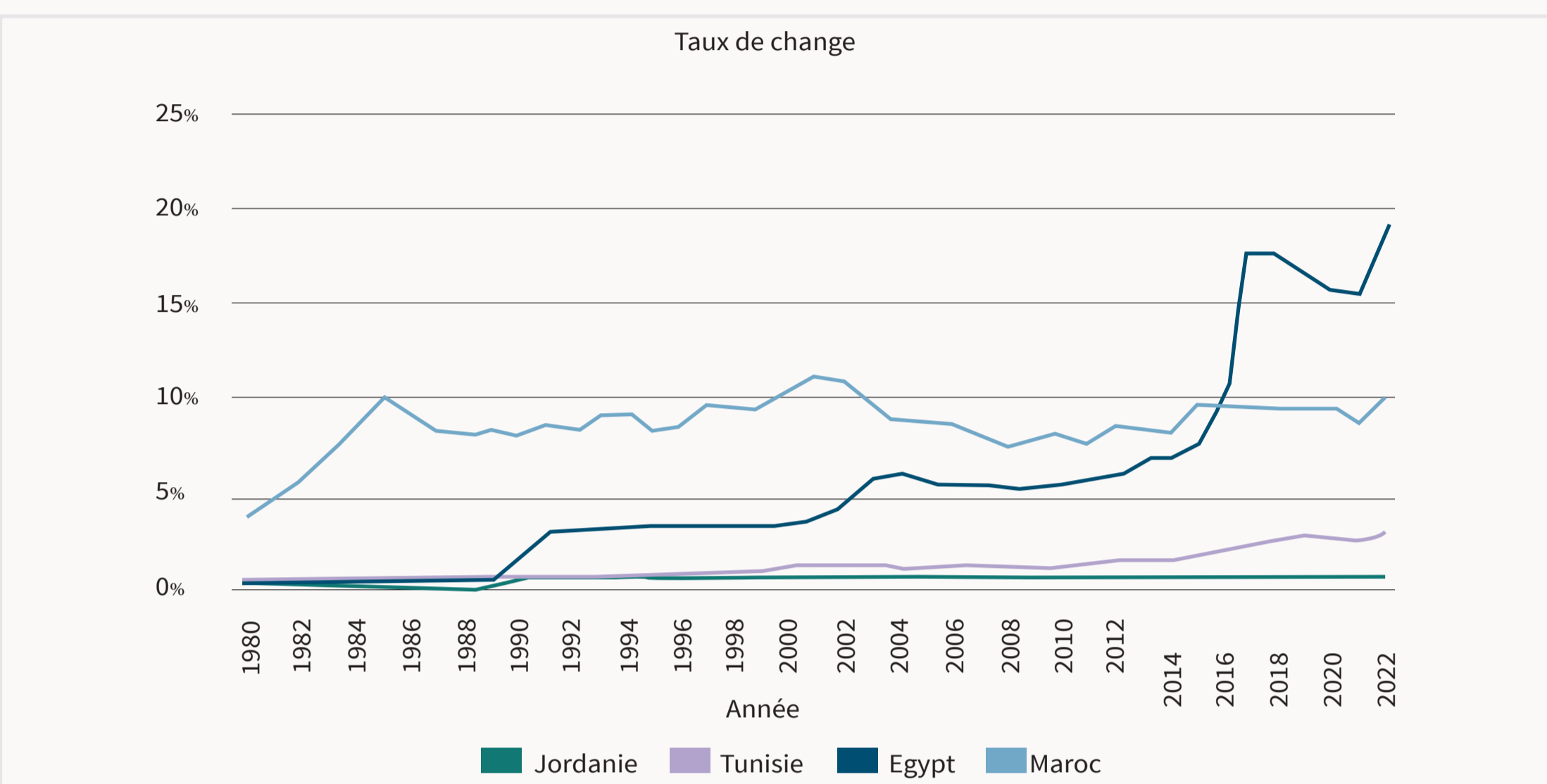
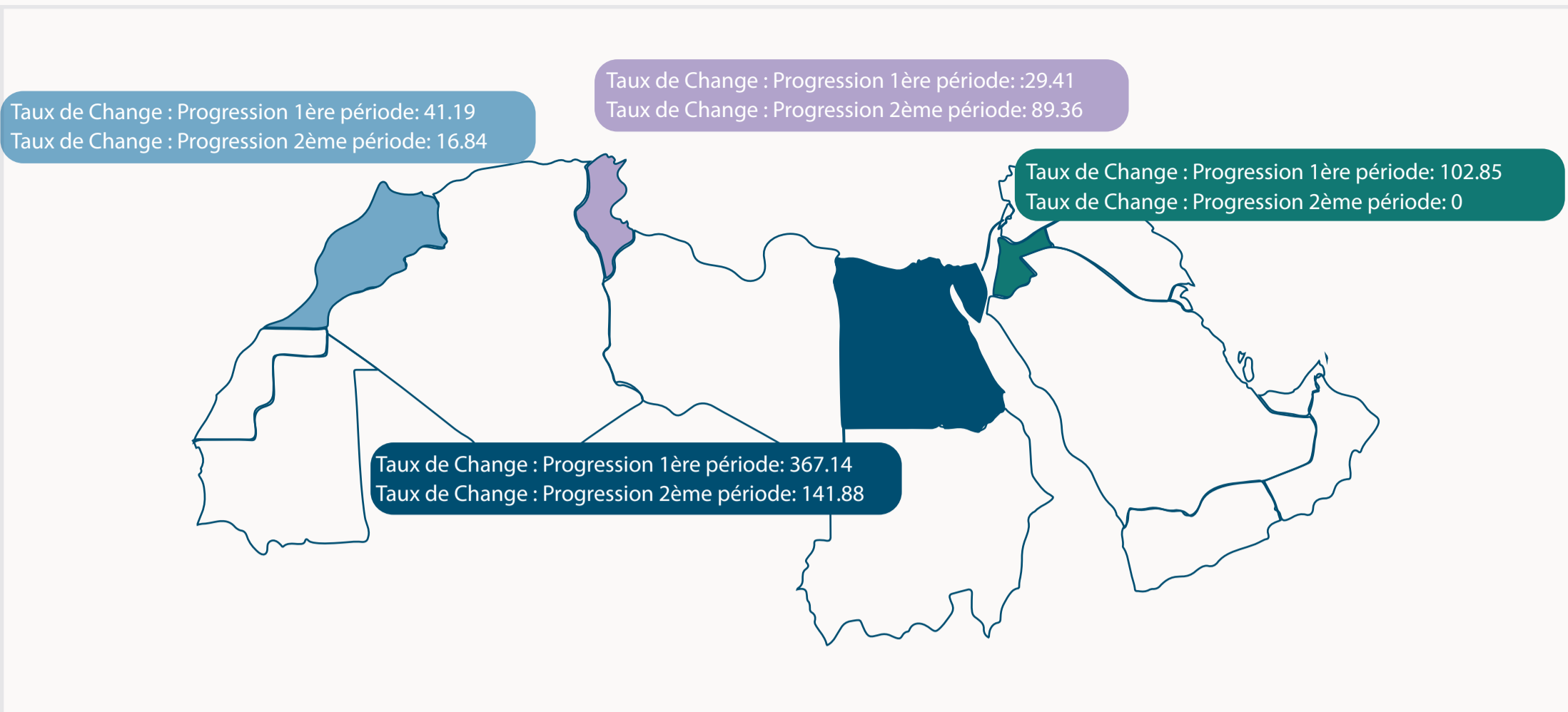


L'impact des ajustements structurels sur l'évolution du taux de change



Source : Banque Mondiale - Official exchange rate (LCU per US\$, period average)

Le modèle théorique du FMI considère qu'un des facteurs de déséquilibre de la balance des paiements est un taux de change surévalué, ce qui l'amène généralement à préconiser des dévaluations. Le premier effet supposé des dévaluations est de renchérir les prix des produits importés, et donc d'en diminuer la demande et en même temps de baisser les prix des produits exportables, et donc de les rendre plus compétitifs sur les marchés mondiaux. Or les exportations de ces pays sont souvent des exportations de matières premières dont le prix est fixé en devise par les marchés internationaux (pas de gains additionnels) et les importations sont souvent des produits de premières nécessités qui finissent, du fait de la dévaluation de la monnaie, par coûter plus cher pour l'Etat et les citoyens.

La voie d'imposition de cette mesure a évolué dans le temps suivant les pays considérés. Les taux de change étaient généralement fixés par les autorités monétaires lors de la première période d'ajustement structurel, en exigeant explicitement une dévaluation des taux de change. Toutefois, le FMI a adapté son langage en poussant les pays à évoluer vers des taux de changes fixés sur le marché interbancaire des devises prétextant un taux de change surévalué du fait d'une trop grande intervention de la banque centrale. Cette mesure n'est plus aussi explicite, et passe à travers une demande d'évolution du rôle des banques centrales vers une plus grande autonomie, voire une "indépendance".

Analyse par pays :

Egypte : 1er Ajustement (1987-1993) // 2eme Ajustement (2016-2019)

En Egypte, le taux de change a fait un premier bond durant la première période de l'ajustement passant d'un taux de 0,87 en 1989 à un taux de 3,35 en 1993 du fait de l'adoption par les autorités égyptiennes d'un régime de change flottant géré.

La hausse était progressive durant toute la période suivante jusqu'à ce qu'elle ait enregistré un nouveau pic ((1\$=17,78 EGP) en 2018. Ce record intervient à la suite de la période du 2ème ajustement et s'insère dans le cadre des réformes de libéralisation du régime de change (régime flottant) imposées par le FMI au gouvernement Egyptien comme condition à l'accord du prêt de 12 milliards de dollar en 2016.

Jordanie : 1er ajustement 1989-2004//2eme ajustement 2012-2019

La dévaluation du dinars Jordanien entre 1988 et 1994 a été causée par un facteur économiques principale : La libéralisation du taux de change sous influence et réforme du FMI en 1988. Il est passé d'un taux fixe vers un taux flottant perdant plus de 50% de sa valeur entre 1988-1994.

Cette dévaluation a eu par la suite des effets néfastes sur l'inflation et sur la croissance.

A partir de 1995, suite à une nouvelle réforme dictée par le FMI, la Jordanie adopte un régime de change fixe rattaché au dollar américain visant à soutenir la valeur de la monnaie locale et à promouvoir "une plus grande transparence de la politique de change". C'est à partir de cette année que les valeurs de dinars face au dollar se stabilisent à 0,71.

Cette mesure a été maintenue également pour la 2ème période d'ajustements post 2011.

Maroc 1er ajustement 1983-1992 // 2eme ajustement 2012-2020

A partir des année 1973, le Maroc adopte un régime de flottement géré par rapport à un panier de monnaies (comprenant 9 devises) et se lance dans une politique de dévaluation successive de sa monnaie. Ainsi, en 1980, le gouvernement marocain décide de modifier la pondération du panier sous couvert du plan d'ajustement du FMI. La monnaie marocaine a donc subi une dégringolade de son taux de change, qui a battu son record en 1985 (1\$=10,06 DHM) soit une perte de près de 60% de sa valeur entre 1980 et 1985.

Une nouvelle tendance baissière de la monnaie est observée dès 1995 atteignant un autre record en 2000 (1\$=11,30 DHM).

Longtemps aligné sur un régime de parité semi-fixe, l'Etat marocain s'est engagé dans la réforme de libéralisation de son régime de change et flexibilisation du taux de change dès 2015 dans le cadre des réformes prescrites pour le prêt Ligne de Précaution et de Liquidité (LPL) accordé par le FMI en 2012. Cette flexibilisation a été palpable sur la courbe de change entre de 2014 et 2016 enregistrant une hausse de 8,41 à 9,81 de la valeur du dirham par rapport au dollar.

Tunisie 1er ajustement 1984-1989 // 2eme ajustement 2013-2016

Le Dinar a connu une dépréciation durant les premières années de la décennie 1980, puis semblait se stabiliser autour de l'année 1986. Cette stabilité est la résultante de deux mouvements antagonistes : la dévaluation du Dinar imposée dans le cadre des réformes du FMI contrebalancée par la dépréciation du Dollar organisée par le G7.

Le régime de change tunisien est depuis le milieu des années 1990 un régime de change flottant géré, déterminé sur le marché de changes interbancaire par la loi de l'offre et la demande mais soutenu par des interventions de la banque centrale pour maintenir un certain objectif de parité de change. Toutefois, sous ce régime, le taux de change a entamé une tendance baissière depuis l'année 2008.

Les accords de 2013 et 2016 avec le FMI ont entériné ladite "indépendance de la banque centrale" et donc sa non-intervention sur le marché de changes. Ceci a eu pour conséquence directe une dépréciation subite du Dinar qui a perdu près de 50% de sa valeur en 3 ans vis-à-vis du Dollar.